



NEQ Q084783 - DD94.0304 - 063378.1 2c

REVELLAT FLAVIEN
19 RUE CAMILLE CLAUDEL
94350 VILLIERS SUR MARNE

Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre nouvelle carte de Tiers-Payant.

Cette carte vous évite d'avancer des frais auprès de plus de 190 000 professionnels de santé :

- Pharmaciens, laboratoires d'analyse, cabinet de radiologie, auxiliaires médicaux, soins externes d'Hôpitaux.
- Cliniques conventionnées, hôpitaux, opticiens (après accord de prise en charge qui doit être demandée par le professionnel de santé directement auprès de notre opérateur de tiers-payant Viamedis).

Si votre professionnel de santé ne pratique pas encore le service tiers-payant, invitez-le à contacter Viamedis au 0825.076.076 (Service 0.15€/min + prix d'appel).

L'utilisation de votre carte est bien entendu conditionnée à la validité de vos droits et à l'exactitude des informations contenues (N° de Sécurité sociale, dates de naissance, etc.). Si vous constatez une anomalie, nous vous remercions de nous en informer au plus vite. Conservez précieusement votre carte qui vous permettra de justifier de votre affiliation lorsque vous la présenterez à votre professionnel de santé. Elle est valable pour une année à partir du renouvellement de votre contrat, en fonction de vos droits au tiers-payant.

Changement d'interlocuteur pour vos garanties d'assistance :

Afin de garantir un service haut de gamme, Néoliane Santé & Prévoyance s'est associé avec IMA Assurances concernant la délivrance des prestations d'assistance, celles-ci restant inchangées.

Coordonnées : IMA Assurances (24h/24h)

Téléphone : 05 49 76 66 30 ou +33 5 49 76 66 30 depuis l'étranger

ATTENTION : pour ne pas déchirer les cartes, les plier soigneusement au niveau des pointillés avant de les détacher, ou utiliser des ciseaux.

Néoliane
SANTÉ & PRÉVOYANCE

Votre gestionnaire : CENTRE GESTION SANTIANE-NEOLIANE
BP 90051
31602 MURET CEDEX
Tél : 01 40 89 15 85 - Fax : 05 61 51 27 14

				du	au
REVELLAT FLAVIEN	192079122831012	15/07/92	A	01/01/19	31/12/19
REVELLAT AXEL	160127847135214	23/05/92	C	01/01/19	31/12/19

vos décomptes en ligne : <http://www.neoliane.fr/adherents>

CARTE BLANCHE Optique - Si vous êtes conventionné Carte Blanche, prise en charge via CBPEC
N° Cristal 09 69 39 66 33

Informations destinées exclusivement aux professionnels de santé pratiquant le tiers payant

Viamedis/Tiers Payant
professionnel.sante@viamedis.fr
☎ 0825 076 076 (Service 0.15€/min + prix appel)
www.viamedispro.com

Viamedis

Tiers payant limité au TM*

- Pharmacie (dont 15%) :	100% du TM	Prise en charge à saisir sur www.viamedis.net
- Laboratoire :	100% du TM	
- Radiologie :	100% du TM	
- Soins externes :	100% du TM	
- Auxiliaires médicaux :	100% du TM	
- Soins dentaires :	100% du TM	
- Médecins :	100% du TM	

Prise en charge à saisir sur www.viamedis.net

* Hors parcours de soins : Majoration du TM à la charge de l'assuré.

N° adhérent : 277867
N° AMC : 388035644
Typ Conv : VM
CSR :

STS 8 DRE.VM.001.0@viamedis.rss.fr
SV-DRE-TP
N° Télétransmission : 75990010

IDB - compatible

ATTENTION : pour ne pas déchirer les cartes, plier soigneusement au niveau des pointillés avant de les détacher, ou utiliser des ✂

Néoliane
SANTÉ & PRÉVOYANCE

Votre gestionnaire : CENTRE GESTION SANTIANE-NEOLIANE
BP 90051
31602 MURET CEDEX
Tél : 01 40 89 15 85 - Fax : 05 61 51 27 14

				du	au
REVELLAT FLAVIEN	192079122831012	15/07/92	A	01/01/19	31/12/19
REVELLAT AXEL	160127847135214	23/05/92	C	01/01/19	31/12/19

vos décomptes en ligne : <http://www.neoliane.fr/adherents>

CARTE BLANCHE Optique - Si vous êtes conventionné Carte Blanche, prise en charge via CBPEC
N° Cristal 09 69 39 66 33

Informations destinées exclusivement aux professionnels de santé pratiquant le tiers payant

Viamedis/Tiers Payant
professionnel.sante@viamedis.fr
☎ 0825 076 076 (Service 0.15€/min + prix appel)
www.viamedispro.com

Viamedis

Tiers payant limité au TM*

- Pharmacie (dont 15%) :	100% du TM	Prise en charge à saisir sur www.viamedis.net
- Laboratoire :	100% du TM	
- Radiologie :	100% du TM	
- Soins externes :	100% du TM	
- Auxiliaires médicaux :	100% du TM	
- Soins dentaires :	100% du TM	
- Médecins :	100% du TM	

Prise en charge à saisir sur www.viamedis.net

* Hors parcours de soins : Majoration du TM à la charge de l'assuré.

N° adhérent : 277867
N° AMC : 388035644
Typ Conv : VM
CSR :

STS 8 DRE.VM.001.0@viamedis.rss.fr
SV-DRE-TP
N° Télétransmission : 75990010

IDB - compatible

Le tiers payant, pour vous éviter d'effectuer l'avance de vos dépenses de santé.

Un service qui fonctionne chez plus de 190 000 professionnels de santé : pharmaciens, radiologues, laboratoires d'analyse, opticiens, centres médicaux, consultations à l'hôpital (soins externes), etc.

Pour une plus grande efficacité, les familles composées de 2 adultes bénéficient de 2 cartes de Tiers Payant.

Qui est Viamedis, l'opérateur tiers payant de votre mutuelle ?

Viamedis est la première société de tiers payant généralisé en France. Votre carte de tiers payant est acceptée chez plus de 99% des pharmaciens, 80% des biologistes et 60% des radiologues, afin de vous dispenser des démarches et des avances de règlement.

Vous vous interrogez sur la signification des informations portées sur votre carte ?

Il s'agit uniquement des garanties ouvrant droit au tiers payant. Elles ne reflètent pas toute l'étendue des garanties de votre contrat.

Pour bénéficier du tiers payant, c'est très simple :

Il vous suffit de présenter votre carte Vitale de Sécurité sociale et votre carte de tiers payant à votre professionnel de santé. Demandez-lui de bénéficier du tiers payant intégral, c'est-à-dire sur la part prise en charge par la Sécurité sociale, mais aussi sur celle également prise en charge par votre mutuelle.

En cas d'hospitalisation, comment ne pas faire l'avance des frais ?

Demandez à l'hôpital ou à la clinique de contacter directement Viamedis, notre opérateur de tiers payant au 0825.076.076 (service 0,15€/min + coût de l'appel) ou sur le portail Internet www.viamedis.net. Votre facture hospitalière leur sera adressée directement, et Viamedis remboursera immédiatement l'hôpital ou la clinique.

Si votre professionnel de santé ne pratique pas encore le tiers payant :

Pour la France, vous pouvez l'inviter à contacter Viamedis, notre opérateur de tiers payant au 0825.076.076 (service 0,15€/min + coût de l'appel). Il lui sera communiqué toutes les modalités pour vous offrir ce service.

Si vous constatez une anomalie sur votre carte :

Une information erronée, un de vos enfants n'est pas inscrit, etc. Pour rectifier, vous devez informer sans tarder votre centre de gestion dont l'adresse figure à l'intérieur de la carte, en lui envoyant (impératif) :

- Votre carte de tiers payant (les 2 pour les couples et les familles) ;
- Les corrections à prendre en compte ;
- La copie de votre attestation vitale Sécurité sociale et le cas échéant celle de votre conjoint et enfant(s).

Nous vous enverrons une nouvelle carte (ou 2 selon la composition de votre famille) dans les meilleurs délais.

Bon à savoir :

- Votre contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- Durée de validité des décomptes : 2 ans et 3 mois (à compter de la date des soins).



LA CARTE DE TIERS PAYANT GÉNÉRALISÉ VIAMEDIS EST SIMPLE D'UTILISATION

Il vous suffit de la présenter aux professionnels de santé qui se chargent d'adresser leurs demandes de remboursement à Viamedis.

Seules les pratiques médicales indiquées sur le pavé droit de la carte peuvent donner accès au tiers payant.

Vérifier l'exactitude des informations vous concernant et plus particulièrement votre numéro de sécurité sociale et votre date de naissance. Ces données doivent être conformes à celles de votre attestation Vitale.

Les professionnels de santé sont libres d'accepter ou de refuser le tiers payant. En cas de refus ou de méconnaissance de ce service, invitez-les à prendre contact avec Viamedis.



SANTÉ & PRÉVOYANCE

**CARTE DE TIERS PAYANT
SANTÉ**



LE TIERS PAYANT PREND UN NOUVEL ÉLAN



LA CARTE DE TIERS PAYANT GÉNÉRALISÉ VIAMEDIS EST SIMPLE D'UTILISATION

Il vous suffit de la présenter aux professionnels de santé qui se chargent d'adresser leurs demandes de remboursement à Viamedis.

Seules les pratiques médicales indiquées sur le pavé droit de la carte peuvent donner accès au tiers payant.

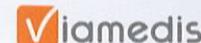
Vérifier l'exactitude des informations vous concernant et plus particulièrement votre numéro de sécurité sociale et votre date de naissance. Ces données doivent être conformes à celles de votre attestation Vitale.

Les professionnels de santé sont libres d'accepter ou de refuser le tiers payant. En cas de refus ou de méconnaissance de ce service, invitez-les à prendre contact avec Viamedis.



SANTÉ & PRÉVOYANCE

**CARTE DE TIERS PAYANT
SANTÉ**



LE TIERS PAYANT PREND UN NOUVEL ÉLAN